



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

EUR/RC68/8(J)

Soixante-huitième session

Rome (Italie), 17-20 septembre 2018

15 août 2018

180581

Point 5 m) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport sur la responsabilisation et la conformité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Le présent rapport contient des informations sur l'engagement du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à améliorer la responsabilisation et la transparence en renforçant la gestion des risques, le respect des principes éthiques et l'application des cadres de contrôles internes.

Contexte

1. Le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe s’engage à améliorer constamment la responsabilisation et la transparence en renforçant la conformité, la gestion des risques et le respect des principes éthiques dans ses bureaux. Au Bureau régional, les contrôles internes établissent trois lignes de défense :

- gestion opérationnelle ;
- délivrance de conseils sur les problèmes de contrôle ;
- fonctions de vérification et d’évaluation.

2. Les fonctions de conformité du Bureau régional constituent une composante essentielle de la deuxième ligne de défense.

3. L’OMS définit la responsabilité comme l’obligation pour chaque membre de l’Organisation d’être responsable de ses actions et de ses décisions et d’accepter la responsabilité des actions entreprises et des décisions prises. Les membres du personnel en général, et les responsables et gestionnaires en particulier, jouent un rôle important dans la réalisation des résultats escomptés et la gérance des ressources humaines et financières, qui doivent être effectuées de manière éthique et transparente.

4. La gestion efficace des risques opérationnels apporte une garantie raisonnable à la réalisation des résultats escomptés. Pour ce faire, il convient d’assigner des responsabilités dans les domaines de contrôle, d’utiliser les méthodes d’évaluation des risques dans la planification, le suivi et l’exécution du budget programme, et d’appréhender les risques dans le cadre du registre des risques institutionnels.

Conformité et assurance

5. La réorganisation de la fonction de conformité au sein de la Division de l’administration et des finances s’est achevée en octobre 2017. Une plus grande attention est désormais accordée à l’analyse comparative des principaux indicateurs de conformité et à l’élaboration de lignes directrices pour un calendrier continu d’études programmatiques et administratives des centres budgétaires et ce, afin de mieux cerner les vulnérabilités et de tirer parti des points forts. Des visites sont régulièrement effectuées dans les bureaux de pays pour examiner les processus de gestion et d’administration, et des mesures sont recommandées pour renforcer les domaines fonctionnels.

6. Une auto-évaluation des contrôles internes a été réalisée pour tous les centres budgétaires de la Région européenne en 2017. L’analyse des données agrégées a permis de révéler que les contrôles internes faisaient l’objet d’une très importante prise de conscience. Sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne de contrôle d’évaluation¹ était de 3,63, une note seulement légèrement inférieure à celle de l’année précédente. Au vu de ces notes, les responsables et les gestionnaires doivent considérer que les principaux contrôles internes sont fermement établis. Des améliorations depuis 2016 ont été observées dans les domaines de la gestion des risques et des voyages, bien que la gestion des risques soit le seul domaine opérationnel ayant obtenu une note

¹ La note de contrôle d’évaluation sert à évaluer et à surveiller l’état global des contrôles internes d’un centre budgétaire (c’est-à-dire au niveau d’un bureau de pays ou d’une division).

adéquate plutôt qu'élevée, d'où la nécessité d'y apporter des améliorations supplémentaires. Dans tous les autres domaines opérationnels, l'auto-évaluation des centres budgétaires a donné des résultats plus modérés par rapport à 2016, une démarche qui témoigne de l'analyse plus critique réalisée par les gestionnaires de centres budgétaires.

7. Les domaines fonctionnels (notamment la gestion des programmes, la gestion des ressources humaines, la gestion du budget et des ressources, les finances, les achats, la gestion des actifs, les voyages, l'infrastructure et les technologies) continuent d'être renforcés ou approfondis par la prise de mesures d'assurance et de conformité, à savoir :

- l'analyse approfondie des domaines relevant de la finance, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des programmes et des achats – les tableaux de bord sont régulièrement examinés lors des réunions du directoire et des chefs de programme, et sont mis à la disposition du personnel du Bureau régional et des bureaux de pays ;
- l'analyse détaillée des opérations financières et d'achat pour tous les bureaux de pays ;
- les vérifications de la conformité pour les contrats ne conférant pas le statut de membre du personnel ;
- la présentation de rapports détaillés au Comité permanent du Comité régional de l'Europe ;
- l'organisation régulière de séances d'initiation et de cours de formation sur les outils, les applications, les procédures standard et les nouvelles règles et réglementations à l'intention des nouveaux membres du personnel et du personnel existant.

8. Pour 2018, des déclarations d'intérêt ont été rédigées par tous les membres du personnel concernés, et les critères d'inclusion ont été élargis de manière à couvrir l'ensemble du personnel chargé des achats.

Gestion des risques

9. Tous les centres budgétaires ont mis à jour le registre des risques pour 2017 et 2018. Parmi les principaux risques recensés par les centres budgétaires, il convient de mentionner l'insuffisance des allocations budgétaires ; le manque de financement durable ; les engagements et les capacités au niveau des pays ; les conseils techniques fondés sur des données probantes ; et la performance du personnel.

10. L'exercice s'inscrit dans le cadre du cycle de gestion des risques institutionnels afin de garantir la reconnaissance, la mise à jour et l'atténuation adéquate des risques. Il s'agit également d'un élément essentiel des exercices de planification et de suivi. Les informations fournies contribuent au processus de planification ascendante et sont complétées par une évaluation descendante des risques, qui font l'objet d'un examen régulier par le Groupe de la politique mondiale².

² Voir : <http://www.who.int/about/finances-accountability/accountability/fr/>.

11. En 2018, le Bureau régional s'est lancé dans un projet d'élaboration ou de mise à jour des plans de continuité institutionnelle pour tous les bureaux. Cette initiative est menée conjointement avec le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire dans le cadre de sa planification d'urgence. Les modèles ont été élaborés en étroite collaboration avec le bureau de pays de l'OMS au Kirghizistan, et seront étendus afin d'inclure tous les centres budgétaires de la Région européenne.

Responsabilisation et vérifications intérieures

12. Plusieurs vérifications intérieures et extérieures ont été effectuées dans la Région européenne au cours de ces cinq dernières années. Les résultats mettent en lumière l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôles internes. Des problèmes systématiques importants ont été identifiés dans les domaines des achats, des actifs fixes, de la conformité et des accords avec les donateurs, et des mesures correctives sont actuellement prises à cet égard. Les vérifications ont également permis de recenser plusieurs bonnes pratiques qui, d'ailleurs, ont été documentées et communiquées aux autres bureaux.

13. Deux vérifications intérieures ont été effectuées dans la Région européenne en 2017 : une vérification intégrée du bureau de pays de l'OMS en Turquie, et une vérification opérationnelle de la Division de l'administration et des finances du Bureau régional à Copenhague (Danemark). Les résultats ont été, respectivement, « partiellement satisfaisants » et « satisfaisants ».

14. Deux vérifications sont prévues pour juillet et octobre 2018, respectivement : un examen sur dossier du bureau de pays de l'OMS en Ukraine et une vérification opérationnelle de la Division des situations d'urgence sanitaire et des maladies transmissibles du Bureau régional. Les rapports officiels de ces vérifications seront disponibles plus tard en 2018.

La voie à suivre

15. Le programme de formation de l'OMS sur la gestion des risques, qui vise à assurer une compréhension commune de la méthodologie et l'appropriation, est dispensé à tous les membres du personnel concernés, en particulier ceux des bureaux de pays. En perfectionnant l'intelligence institutionnelle en matière de conformité et d'assurance, les membres du personnel seront plus à même de suivre les progrès et de gérer les ressources en vue d'atteindre les résultats.

16. La gestion des risques fait partie intégrante de la planification et du suivi du budget programme. Ces deux processus seront davantage mis en synergie afin d'accroître le sentiment d'appropriation et de favoriser l'élaboration de plans d'atténuation systématiques et l'adoption de meilleures pratiques à l'échelle de l'Organisation.